

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment l'article 2.2.8,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur la délégation de compétence au Président de la CCI de région Hauts-de-France,

Sur proposition du Directeur Général de la CCI de région Hauts-de-France

Décide :

De donner délégation de signature à Monsieur Stéphane BONNEFOND, Directeur Exécutif de la CCI Locale de l'Oise, pour signer l'ensemble des actes ci-après énoncés et se rapportant à l'activité de la CCI Locale de l'Oise :

- **En cas d'empêchement du Président de la CCI Locale**

- Les conventions de subvention et/ou de partenariat de toute nature à conclure entre la CCI et un organisme public ou privé local dont le champ de compétences ou les activités s'exercent dans la circonscription de la CCI Locale,
- Les marchés de travaux lancés par la CCI d'un montant inférieur à 600 000€ HT, et tout avenant et bons de commandes s'y rapportant dans la limite des crédits inscrits au budget, et le strict respect des règles de la commande publique et de la procédure interne des achats,
- Les marchés de fournitures et de services lancés par la CCI d'un montant inférieur à 40 000 € HT, et tout avenant et bons de commande s'y rapportant dans la limite des crédits inscrits au budget et le strict respect des règles de la commande publique et de la procédure interne des achats,
- Les demandes de subvention ou les dossiers de candidature de la CC émis dans le cadre d'appel public à projets lancés par des organismes locaux concernant exclusivement la CCI locale,
- Les cessions et acquisitions d'immeubles situés dans la circonscription de la CCI locale et dans le strict respect de la procédure interne Patrimoine et Investissements, et après validation des projets d'avant-contrats et d'acte définitifs par la direction juridique,
- Les baux d'occupation du domaine privé et les conventions d'occupation du domaine public non constitutifs de droits réels consentis par la CCI locale au profit d'un preneur, les prises à bail de locaux par la CCI étant exclues de la présente délégation.

- **En matière de ressources humaines :**

- Les actes relatifs à la mise en œuvre des sanctions disciplinaires à l'encontre de collaborateurs placés sous son autorité hiérarchique, après consultation et accord de la DRH,

La présente délégation de signature s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 18 mars 2024

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Président
Philippe HOURDAIN